

# DE JEPS

spécialité « Animation Socio-éducative ou Culturelle »

mention « Développement de Projets Territoires et Réseaux »



## > Le métier

La formation, en lien avec l'exercice du **métier d'animateur-coordonateur**, s'appuie sur quatre missions fondamentales :

- la **conception d'un projet d'action** dans le cadre des objectifs de l'organisation constituant la situation professionnelle (démarche de projet, prévision des partenariats, budget...);
- la **coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action** (coordination d'équipe, contrôle budgétaire...);
- la **conduite de démarches pédagogiques** dans une perspective socio-éducative et dans une démarche d'éducation populaire;
- l'**organisation de la sécurité** dans le champ d'activité.

## > Où exerce-t-il ?

L'animateur-coordonateur travaille notamment dans le cadre **d'associations de Jeunesse, d'Éducation Populaire ou de Sport**, de **collectivités publiques**, de **regroupements intercommunaux**, du **secteur médico-social**, d'**entreprises** du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire...

Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tous publics.

## > Conditions d'accès à la formation

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont les suivantes :

- soit **justifier de 24 mois d'activités** professionnelles ou bénévoles (1 600 h minimum) ;
- soit **attester d'un niveau IV du champ de l'animation** et se prévaloir et justifier d'une **expérience d'animation de 6 mois minimum** ;
- soit **attester d'un diplôme de niveau III** enregistré au RNCP.

Le candidat doit posséder le PSC1.

## > Épreuves de sélection

- Une vérification du dossier de candidature dûment complété ;
- Une **épreuve écrite** sous forme de présentation synthétique d'un projet répondant à une commande ;
- Un **entretien de sélection**.

## > Contenu de la formation

Les contenus des **4 Unités Capitalisables** sont réparties sur **735 heures de formation pour les** en organisme de formation sur 21 mois à raison d'une semaine de formation, environ, par mois :

- . UC 1 : EC de concevoir un projet d'action ;
- . UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- . UC 3 : EC de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative ;
- . UC 4 : EC d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

Pour les équivalences et débouchés professionnels, rendez-vous sur le site :  
<http://www.sports.gouv.fr>

## > Coût

Devis établi en fonction des profils, nous consulter.

## > Certification

La validation des 4 Unités Capitalisables se fait au cours de la formation sous forme de :

- réalisation de dossiers ;
- soutenances ;
- évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain.

Pour chaque épreuve, les membres des commissions transmettent des documents d'évaluation au jury régional DRAJES afin que celui-ci puisse statuer.

*Six mois après la fin de la formation, 100 % des stagiaires présentés sont titulaires du diplôme et 8 titulaires sur 9 sont en emploi dans le domaine socio-éducatif ou culturel.*

### Contact au CPA Lathus :

Claudie GIRAULT

Secrétariat Service formation :

05.49.91.87.14

formation@cpa-lathus.asso.fr

Olivier PICARD, référent « Handicap » :

o.picard@cpa-lathus.asso.fr



### À savoir :

Code RNCP : 4900

Siret : 331 320 507 000 14

Code du diplôme : 33633501

N° de déclaration organisme de

formation : 54 86 00 202 86

